

SÉANCE DU 10 JUIN 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en L'an deux mille vingt-six et le dix du mois de juin, le Conseil de la
exercice : Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est
48 réuni à la Salle de la cantine à Vincelles sous la présidence de
Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
47

Date de la
convocation :
03 juin 2026

Etaient présents : M. Anthony VADOT, M. Didier FRANCOIS, Aurélie GRAVALLON, Mme Mathilde CHALUMEAU, Mme Fabienne BUISSON, M. Vincent CAVALIERE, M. Bertrand RODOT, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. Sébastien MARTINET, M. Pierre VYON, M. Jean-Pierre DALOZ, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Cécile GILLET, M. Jacques MOUGENOT, Mme Nelly RODOT, M. Robert CHASSERY, Mme Patricia TISSERAND, M. Gérald ROY, Mme Josette LETOUBLON, M. Guillaume BADET, Mme Hélène OGES, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Stéphane BESSON, Mme Elise MYAT, M. Raphaël MOREY, Mme Carine CHEVAILLER, Mme Céline RAMIER (suppléante), M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, Mme Elodie BERNARD, M. David COLIN, M. Jean-Philippe LOYER, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Patrice MARLIN, Mme Alexandra POURPRIX, M. Laurent VAIRET, M. Frédéric CANNARD, Mme Joan BOULEUX, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Etaient excusés : M. Jacques GELOT suppléé par Mme Céline RAMIER, Mme Sylvie MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Vincent CAVALIERE.

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT
C2026-113 Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, que conformément à l'article L542-2 dudit code, les emplois ne peuvent être supprimés qu'après avis du Comité Social Territorial. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président PROPOSE DE MODIFIER le tableau des effectifs de la manière suivante :

Enfance jeunesse :

Suite à la demande de disponibilité de l'agent coordinatrice enfance jeunesse – directrice d'accueil de loisirs, et afin d'avoir des profils également sur la catégorie A, il est proposé d'ouvrir ce poste au cadre d'emploi des attachés territoriaux à compter du 11 juin 2026.

Pôle Vie Scolaire :

Branges : Suite à la fin de la mise à disposition programmée de l'agent de vie scolaire de la commune à BLI pour 15.67/35^{ème}, il est proposé de créer, à compter du 11 juin 2026, un poste d'agent(e) de vie scolaire à 11.5/35^{ème} sur le cadre d'emploi des adjoints techniques.

Montagny-près-Louhans : Un poste d'assistant(e) d'éducation à 24/35^{ème} avait été créé l'année dernière suite à la répartition pédagogique du RPI Montagny/Ratte dans laquelle les Grandes Sections se retrouvaient sur l'école de Montagny près Louhans (au lieu de l'école maternelle de Ratte). La nouvelle répartition pédagogique pour la rentrée 2026 ne prévoit plus de Grande Section sur l'école de Montagny près Louhans. Il est donc proposé de supprimer ce poste, à compter du 27 août 2026.

Cuiseaux : Suite à la fermeture de classe l'année dernière sur l'école de Cuiseaux, et à une réorganisation des postes, il est proposé de diminuer, à compter du 4 juillet 2026, le poste d'Assistant(e) d'éducation de 35/35^{ème} à 30.5/35^{ème}.

Dommartin-lès-Cuiseaux : Suite à la fermeture d'une classe cette année sur le RPI Condal / Dommartin-lès-Cuiseaux / Varennes-Saint-Sauveur, il est proposé de supprimer le poste d'assistant(e) d'éducation à 25,42/35^{ème}.

Sainte-Croix-en-Bresse : Suite au départ à la retraite fin juin 2026 d'un agent de la commune qui était mis à disposition de BLI pour 18.82/35^{ème}, il est proposé de créer un poste Assistant(e) d'éducation pour 24/35^{ème} répondant aux besoins au niveau de la préparation en tant qu'ATSEM, de l'entretien et de la formation.

Pôle technique :

Le chef de service en charge du patrimoine bâti et naturel va faire valoir ses droits à la retraite en début d'année 2027. Afin de faciliter la transmission des informations par une période de tuilage, il est proposé la création, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'un poste de technicien(ne) patrimoine bâti et naturel à 35/35^{ème} sur les cadres d'emplois de technicien et agent de maîtrise.

Administration générale :

Afin de renforcer le service commande publique, assurances et affaires juridiques, il est proposé la création, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'un poste de chargé(e) de la commande publique et affaires juridiques à 35/35^{ème} sur les cadres d'emplois des attachés et rédacteurs.

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du CST du 1^{er} juin 2026 sur les modifications proposées,

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDE DE MODIFIER le tableau des effectifs de la manière suivante :

Situation actuelle		Projet
Enfance Jeunesse		
	Coordinateur(rice) enfance jeunesse – directeur(rice) d'accueil de loisirs à 35/35 ^{ème} sur les cadres d'emplois des animateurs et rédacteurs	A compter du 11 juin 2026, modification du poste pour l'ouvrir également au cadre d'emploi des attachés territoriaux.
Pôle Vie Scolaire		
Branges	Agent de vie scolaire mise à disposition de BLI par la commune pour 15.67/35 ^{ème} (<i>fin de mise à disposition</i>)	A compter du 11 juin 2026, création d'un poste d'agent(e) de vie scolaire à 11.5/35 ^{ème} sur le cadre d'emploi des adjoints techniques.
Montagny-près-Louhans	Assistant(e) d'éducation à 24/35 ^{ème} suite à répartition pédagogique de la Grande Section sur l'école de Montagny	A compter du 27 août 2026, suppression du poste d'assistant(e) d'éducation à 24/35 ^{ème} (<i>plus de Grande Section sur l'école de Montagny</i>).
Cuiseaux	Assistant(e) d'éducation à 35/35 ^{ème} sur les cadres d'emplois des ATSEM et adjoints techniques	A compter du 4 juillet 2026, diminution du poste d'assistant(e) d'éducation à 30.5/35 ^{ème} (<i>suite fermeture classe</i>)
RPI Condal-Dommartin-Varennnes	Dommartin : assistant(e) d'éducation à 25,42/35 ^{ème}	A compter du 4 juillet 2026, suppression du poste d'assistant(e) d'éducation à 25.42/35 ^{ème} (<i>suite fermeture classe</i>)
Sainte-Croix-en Bresse	Assistant(e) d'éducation mise à disposition de BLI par la commune pour 18.82/35 ^{ème} (<i>fin de mise à disposition, retraite</i>)	A compter du 1 ^{er} juillet 2026, création du poste d'assistant(e) d'éducation à 24/35 ^{ème} sur les cadres d'emplois des ATSEM et adjoints techniques
Pôle technique		
Patrimoine bâti	Départ à la retraite Technicien patrimoine bâti et naturel début 2027	A compter du 1 ^{er} septembre 2026, création d'un poste de technicien(ne) patrimoine bâti et naturel sur les cadres d'emplois de technicien et agent de maîtrise à 35/35 ^{ème} (<i>tuilage</i>)
Administration générale		
Commande publique, assurances et affaires juridiques	/	A compter du 1 ^{er} septembre 2026, création d'un poste de chargé(e) de la commande publique et affaires juridiques sur les cadres d'emplois des attachés et rédacteurs à 35/35 ^{ème}

AUTORISE le recrutement sur les postes en création de contractuels à durée déterminée conformément au Code Général de la Fonction Publique ;

INSCRIT les crédits correspondants au budget 2026.

Secrétaire de séance :
 Vincent CAVALIERE


 Date 16 juin 2026

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
 Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
 Et ont signé les membres présents
 Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT
 Président de la Communauté de Communes
 Bresse Louhannaise Intercom
 Date 16 juin 2026

